



FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance du 23 mai 2024

Consultation sur la conception détaillée des aménagements des équipes DR2P* de la Tour Egée sur le site de Bridge

Le CSEE avait mandaté la CSSCT** de la Direction des Ressources Humaines du Groupe le 27 mars dernier au sujet de l'aménagement des équipes de la Tour Egée sur le site de Bridge. Le rapport présenté au CSEE du 23 mai met en évidence un manque total d'anticipation et de communication de la direction, provoquant ainsi stress et mécontentement auprès des salariés impactés. Non seulement la grande majorité de ces derniers voit leur temps de trajet aggravé, mais de plus, ces salariés rejoignent d'autres équipes de la DR2P ayant emménagé plus tôt, et qui subissent déjà, au quotidien, nuisances sonores et visuelles, absence de confidentialité, manque de positions de travail et de box dédiés au recrutement. Cette densification a également pour conséquence la transformation d'espaces « calmes » en espaces de travail, impliquant une très forte dégradation des conditions de travail.

Les élus CFDT du CSEE demandent d'une part que la prime liée à l'aggravation du temps de trajet soit attribuée à chaque salarié concerné, et d'autre part, qu'un sondage soit réalisé auprès des équipes avec un suivi du projet durant les six prochains mois.

La CFDT dénonce une fois de plus la dégradation continue des conditions de travail sur le site de Bridge et demande que les espaces de travail soient repensés, dans le respect des objectifs énoncés à la conception du site : convivialité, ouverture à d'autres domaines professionnels, partage...

(plus d'infos dans documents)

Consultation sur la conception détaillée des aménagements des équipes DR2P¹ de la Tour Ego sur le site de Bridje

Le CSEE avait mandaté la CSOCT² de la Direction des Ressources Humaines au Océan le 27 novembre dernier au sujet de l'aménagement des équipes de la Tour Ego sur le site de Bridje. Le rapport présenté au CSEE du 23 mai met en évidence un manque total d'anticipation et de communication de la direction, prévoyant ainsi stress et mécontentement auprès des salariés impactés. Non seulement la grande majorité de ces derniers voit leur temps de trajet aggraver, mais de plus, ces salariés rejoignent d'autres équipes de la DR2P ayant aménagé plus tôt, et qui subissent déjà, au quotidien, nuisances sonores et visuelles, absence de confidentialité, manque de position de travail et de bon éclairage au recroisement. Cette déviation a également pour conséquence la transformation d'espaces « calmes » en espaces de travail, impliquant une très forte dégradation des conditions de travail.

Les élus CFDT du CSEE demandent d'urgence que la prime liée à l'aggravation du temps de trajet soit attribuée à chaque salarié concerné, et d'autre part, qu'un sondage soit réalisé auprès des équipes avec un suivi du projet durant les six prochains mois.

La CFDT dénonce une fois de plus la dégradation continue des conditions de travail sur le site de Bridje et demande que les espaces de travail soient repensés, dans le respect des objectifs énoncés à la conception du site : convivialité, ouverture à d'autres domaines professionnels, partage...

¹Projet de réaménagement des Fonctions Professionnelles

²Commission santé, sécurité et conditions de travail

**Intervention de Monsieur Laurent Martinez,
Directeur Exécutif Finance, Performance et Développement**

Monsieur Laurent MARTINEZ, Directeur Exécutif Finance, Performance et Développement du Groupe, est venu recevoir les élus du CSEE ce 23 mai. Après avoir présenté les résultats du premier trimestre 2024, qui qualifie de « bon » et salué au passage la bonne gestion des équipes de l'ancien PDG, Monsieur Stéphane ROCHARD, il a abordé les six priorités du projet Lead the Future :

- Équipe finance intégrée (formation, développement, mobilité, talents)
- Excellence du contrôle interne
- Performance et création de valeur
- Efficience et simplicité
- ESG finance
- Achats

La CFDT est intervenue pour dénoncer le déséquilibre dans le partage de la valeur au profit des actionnaires, qualifiant les augmentations salariales d'insuffisantes.

La CFDT a également fait part de ses inquiétudes devant le recours croissant à la sous-traitance, aux filiales et à l'offshoring. Elle rappelle que la Directive CSRD³ exige la prise en compte notamment du principe de double matérialité : associer aux impacts financiers la partie sociale, sociale et environnementale.

³ La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – est une directive européenne, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, visant à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations économiques, sociales et de gouvernance (ESG) par les entreprises.

Documents

[FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance du 23 mai 2024](#)